



## COMMUNIQUE DE PRESSE

*Laval, lundi 20 mars 2023*

### Laval Agglomération porte plainte suite à l'occupation de la Fonderie de Port-Brillet

A la suite de l'occupation illégale de l'ancienne fonderie de Port-Brillet, Laval Agglomération propriétaire des lieux, a décidé de porter plainte. La commune et l'intercommunalité condamnent avec fermeté l'intrusion et l'installation non autorisée sur une friche industrielle présentant plusieurs risques importants pour la sécurité des occupants.

La fonderie de Port-Brillet et ses abords (plan d'eau, voie ferrée) sont dangereux. Le site, pollué par endroit et comportant des bâtiments structurellement fragilisés, cumule les risques. Il ne permet pas d'accueillir ce type d'évènement, qui ne prévoit aucun dispositif sanitaire et de sécurité adaptés pour accueillir du public

Un projet de sécurisation du site est en cours depuis quelques semaines. Il sera renforcé par un diagnostic qui sera réalisé par les services de la gendarmerie nationale. Des travaux vont être mis en œuvre afin de protéger les lieux.

Contact presse :

**Fabien BLANCHARD** : [fabien.blanchard@agglo-laval.fr](mailto:fabien.blanchard@agglo-laval.fr)

06 22 73 96 65